



Contact : ☎ 02.54.81.55.43
✉ pref-auto-ecoles@loir-et-cher.gouv.fr

Demande d'autorisation d'exploiter, à titre onéreux, un établissement de la conduite des véhicules à moteurs et de la sécurité routière

MOTIF DE LA DEMANDE :

- 1ère demande
- renouvellement
- transfert ou modification du local d'activité

Je soussigné(e)
(nom de naissance – prénom – épouse/divorcée/veuve – nom d'usage)

Né(e) le à
(ville – code département ou pays)

domicilié(e) à
.....

Téléphone Portable

Mail

Sollicite un agrément pour un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteurs et la sécurité routière pour la/les catégories suivantes :

- AM A1 A2 A
- B BE AAC BE B96
- C1 C1E C CE
- D1 D1E D DE

pour l'établissement situé à :

.....

Je joins à cet effet les pièces mentionnées ci-après (page 2 et 3) et déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente demande.

Je m'engage à signaler tout changement de ma situation et à fournir tout justificatif nécessaire à la validation de mon dossier.

A le

Signature

PIÈCES À JOINDRE

Concernant la demande

- Le présent imprimé de demande daté et signé ;
- Justificatif d'identité du demandeur ;
- Une photo d'identité du demandeur ;
- Justificatif de domicile du demandeur ;
- Un exemplaire des statuts enregistrés ;
- Extrait de la délibération désignant le représentant légal ;
- Extrait du K *bis* d'inscription au registre du commerce et des sociétés datant de moins de 3 mois ;
- Justification de l'inscription au rôle de la taxe professionnelle ou, à défaut, déclaration d'inscription à l'URSSAF ;

Pour une création :

- Copie soit d'un titre ou d'un diplôme, soit d'une attestation de formation justifiant de la capacité du demandeur à gérer un établissement d'enseignement de la conduite (sinon il faut nommer un directeur pédagogique le plus souvent un enseignant attaché à l'établissement) ;
- Si besoin, justificatif d'identité du directeur pédagogique.

Pour un renouvellement :

- Copie d'une attestation de formation justifiant de la réactualisation des connaissances du détenteur de l'agrément (sinon il faut nommer un directeur pédagogique le plus souvent un enseignant attaché à l'établissement) ;
- Si besoin, justificatif d'identité du directeur pédagogique.

Concernant les moyens de l'établissement

Les enseignants :

- Copie des autorisations d'enseigner en cours de validité de l'ensemble des enseignants attachés à l'établissement, exploitant compris.

Le local :

- Copie du titre de propriété ou du bail de location du local professionnel ;
- Plan du local professionnel coté.

Une visite du local sera faite avant toute délivrance ou renouvellement

Les véhicules :

- Copie des certificats d'immatriculation justifiant de la propriété ou de la location du ou des véhicules professionnels y compris remorque.

En cas de dispense de l'enseignement BE -B96:

- copie de la notice descriptive de la remorque précisant largeur et hauteur de la caisse (*celles-ci ne peuvent être inférieures à celles du véhicule tracteur*) ou tout document mentionnant ces caractéristiques techniques.
- Copie des attestations d'assurance pour chaque véhicule professionnel couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers ainsi qu'aux personnes transportées.
- Le cas échéant, convention écrite précisant les conditions de mise en commun des personnels et des moyens, avec tableau des répartitions (**PAS POUR UNE CREATION**).

La demande est adressée par voie postale à :

**PRÉFECTURE DE LOIR-ET-CHER
Direction de la Légalité et de la Citoyenneté
Bureau des Elections et de la Réglementation
B.P 40299
41006 BLOIS CEDEX**